

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 7 février 2023 à 18 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué
Marc Tassé
Hugo Berthelet Nathalie
Dion Brigitte Voss

Absences :

Chantal Gauthier
Sylvain Marinier

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière adjointe; il est 18h00.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2023-02-28

2. Adoption du second projet de règlement 2022-U53-93 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-U53 et le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58 – Résidences de tourisme et établissements de résidence principale

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2022, un membre du conseil a donné un avis de motion du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 24 janvier 2023, un membre du conseil a donné un avis de motion du présent règlement, venant modifier le titre du règlement et en préciser les objets;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 24 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 2022-U53-93 s'est tenue le 2 février 2023 à 18 heures à la salle du conseil à la suite de la publication d'un avis public l'annonçant;

CONSIDÉRANT le rapport de la tenue de l'assemblée publique de consultation joint à la présente;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'apporter les modifications suivantes au second projet :

Initiales	
Maire	Greffier

- modifier le titre de l'article 8.3.8 (article 27 du second projet);
- scinder le paragraphe a) de l'article 8.3.8 (article 27 du second projet);
- énumérer toutes les zones où l'usage d'établissement d'hébergement touristique de type résidence principale de l'exploitant est interdit (article 27 du second projet);
- modifier la définition du paragraphe 8 du deuxième alinéa de l'article 8.3.8 du *Règlement de zonage numéro 2009-U53* (article 31 du second projet);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet de règlement a été mise à la disposition du public avant la séance sur le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 2022-U53-93 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-U53 et le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58 – Résidences de tourisme et établissements de résidence principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

4. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h02

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière adjointe,
Anny Després

Initiales	
Maire	Greffier